



n° 292
Mars Avril 2018

DATES A RETENIR

Samedi 10/03: Super Loto; salle des fêtes, 20h

Dimanche 11/03: A. G. Amicale des Sapeurs Pompiers; salle Arletty, 9h30

Mercredi 14/03: Club de l'Amitié; salle Arletty, 14h

Samedi 17/03: Inauguration de la Mairie, 10h;

Portes ouvertes de la Mairie, 14h à 17h

Samedi 24/03: A. G. ARTS; salle du Conseil, Mairie, 20h

A. G. Voltige; salle des fêtes, 14h

Mardi 27/03: A. G. Adem; salle des fêtes, 18h

Don du Sang à Dinsheim, 17h30 à 20h

Samedi 7/04: Osterputz

Dimanche 8/04: Trim'Still

Mercredi 11/04: Club de l'amitié; salle Arletty, 14h

Dimanche 22/04: Bourse aux plantes; Tuilerie Sonntag, 8h à 16h
Bourse aux vêtements, jouets, puériculture; salle des fêtes, 8h à 13h

Permanence UNIAT

UNION DES INVALIDES ET
ACCIDENTES DU TRAVAIL
pré-retraités - veuves - retraités de
tous régimes

1er samedi du mois
de 10h à 11h à la Mairie

CONTACTS MAIRIE

du Mardi au Vendredi de 8h00 à
12h00

le Samedi de 9h00 à 11h00

Tél: 03 88 50 00 33

Fax: 03 88 50 15 22

www.stillinfo.fr

accueil@mairiedestill.fr

Mes chers concitoyens,

Depuis le 1er février la mairie est ouverte au public et les retours de nos visiteurs sont enthousiastes. Le travail quotidien, les premières réunions, baptêmes républicains ou rencontres associatives qui ont déjà eu lieu nous montrent combien le bâtiment est agréable et fonctionnel. Nous serons heureux de le faire découvrir à tous les stillois le samedi 17 mars de 14h à 17h lors d'une après-midi portes ouvertes où les élus seront présents pour vous accueillir dans notre nouvelle maison commune. En effet la taille des locaux ne permettra malheureusement pas à tous les stillois de découvrir nos nouveaux espaces à 10h lors de l'inauguration.

Cette journée sera aussi l'occasion d'ouvrir l'exposition-vente des œuvres de Carlos Alban, peintre et sculpteur de Still qui a réalisé notre nouvelle Marianne ainsi que la semeuse du jardin du souvenir. Ses œuvres resteront en place jusqu'au 20 avril et nous espérons que cette manifestation sera la première d'une série d'expositions qui viendra animer ce nouvel espace. Avec la bibliothèque en « Livre-service » (cf. p. 5), la mairie se veut un lieu ouvert à tous !

Au-delà de cette belle réalisation, la municipalité reste active et prépare des dossiers d'avenir. Dans les compte-rendus du Conseil municipal, vous découvrirez les toutes premières étapes du projet de construction d'un nouvel espace pour notre périscolaire et accueil de vacances dont la mise aux normes est absolument nécessaire. Ce bâtiment devrait être largement financé par l'Etat et la Caisse d'Allocation Familiale, il permettra de pérenniser notre activité en direction des familles ce qui renforcera l'attractivité de notre village et permettra à terme de libérer des salles du complexe des tuileries pour répondre aux besoins de la vie associative.

Au-delà de ces projets structurants, nous poursuivons les travaux d'entretien des berges du Bitzenbaechel et du Stillbach en nous réappropriant les prairies qui n'étaient plus entretenues. Des accès piétonniers seront encore aménagés pour permettre de nouvelles promenades et espaces de jeux pour les plus jeunes. Lors de l'Osterputz (Journée citoyenne), programmée le samedi 7 avril, vous êtes tous invités à venir rejoindre les bénévoles des associations et le Conseil Municipal des jeunes pour participer aux travaux qui seront programmés !

Laurent Hochart,
Votre Maire

CARLOS ALBAN

peinture et sculpture

Exposition du 17 mars au 20 avril à la Mairie de Still,
aux heures d'ouverture de la Mairie.



GRANDS ANNIVERSAIRES

MARS

Mme Ludwine BRENDELE

née le 02 mars 1933, fêtera ses 85 ans

Mme Marie-Louise SEEHOLTZ

née le 06 mars 1932, fêtera ses 86 ans

M Oscar FISCHER

né le 06 mars 1938, fêtera ses 80 ans

Mme Emilie RUESZ

née le 07 mars 1937, fêtera ses 81 ans

Mme Paulette STOCKI

née le 07 mars 1935, fêtera ses 83 ans

Mme Georgette WERMEISTER

née le 13 mars 1931, fêtera ses 87 ans

M Joseph WOLFF

né le 13 mars 1927, fêtera ses 91 ans

M René LANG

né le 17 mars 1925, fêtera ses 93 ans

Mme Madeleine PFLUMIO

née le 20 mars 1925, fêtera ses 93 ans

M Joseph SIEGEL

né le 29 mars 1937, fêtera ses 81 ans

Mme Wanda MINCKER

née le 31 mars 1935, fêtera ses 83 ans

AVRIL

Mme Françoise KUBLER

née le 12 avril 1931, fêtera ses 87 ans

M Alfred OHREL

né le 13 avril 1927, fêtera ses 91 ans

Mme Irène SEYLLER

née le 26 avril 1938, fêtera ses 80 ans

Mme Christiane SCHATZ

née le 26 avril 1937, fêtera ses 81 ans

M Arsène SCHELL

né le 30 avril 1935, fêtera ses 83 ans



ANNONCES

Dame, 15 ans d'expérience, cherche à faire
des heures de ménage chez personnes
agées ou particulier.

Tél: 06 75 30 95 92



A VENDRE BANQUETTE- LIT - CLIC CLAC.

livraison possible

Prix 140 €

à débattre

tél: 06 82 48 54 12

Dimensions:

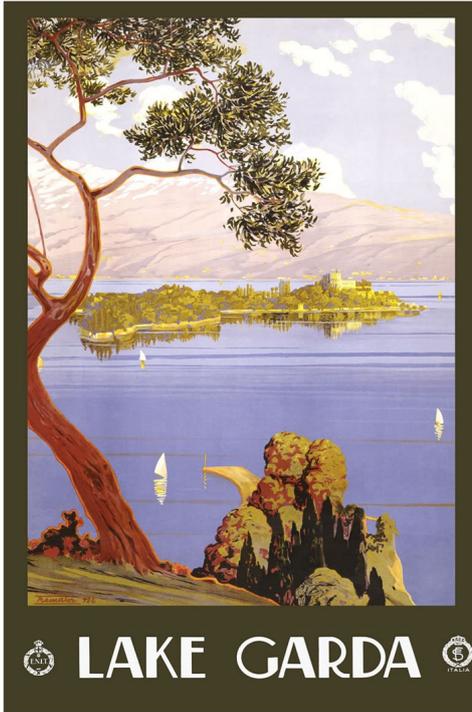
-Profondeur: 90 cm

-Hauteur: 84 cm

-Largeur: 195 cm

-Dimension couchage : 120cm x 190cm

Entretien: Housse amovible et lavable en machine



LES LACS ITALIENS

La Classe 58 organise un voyage de 4 jours en Italie,
du 5 au 8 mai 2018, départ de Still,
il reste encore des places de disponibles !
Pour de plus amples renseignements,
merci de prendre contact au 06 77 99 15 87 ou 06 89 23 48 65.

4e BOURSE AUX PLANTES le Dimanche 22 Avril de 8h à 16h

sur le site de l'ancienne tuilerie Sonntag

organisée par l' A.R.T.S.

(Association pour la Réhabilitation de la Tuilerie Sonntag)



Pour y participer veuillez vous inscrire:

- Nom :
- Prénom :
- Adresse :
- téléphone :
- Mail :

Nous demandons à chacun de ramener tables et chaises et de se prémunir en cas de pluie.

Inscription à envoyer à Martine Thomas rue de la liberté 67190 STILL

Pour tout renseignement tel à M Thomas au 03 88 50 03 81
ou N. Schwartz au 07 62 62 46 60.

ANNONCES

COVOITURAGE

Je suis à la recherche d'un covoitureur(se) ou passager pour partager le trajet Still (ou Dinsheim) via Entzheim (Aéroparc) du lundi au jeudi

Départ : 7h20 de Still, retour vers 17h15

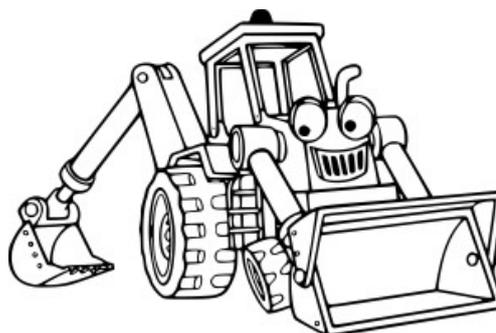
Si vous êtes intéressés, merci de me contacter au
06 33 34 84 34

MENAGE

Femme cherche à faire des ménages à Still et environs.

Téléphoner après 20h au 03 68 41 69 75

TRACTOPELLE DE LA COMMUNE A VENDRE



samedi 24 mars

Visite – Présentation aux Ateliers Communaux –
23 rue de la Paix – à partir de 10h30

Vente aux enchères sous enveloppes en Mairie à
partir de 11h30.

SUPER LOTO

Organisé par le Team Rallye Sport
samedi 10 mars à 20h à la salle des fêtes



4€ le carton, 6 cartons pour 20€

Réservations au :
06 84 12 51 14 ou 06 07 69 29 18



SEANCES DE CINEMA POUR TOUS

L'association d'Aide aux Parents d'Enfants Handicapés en partenariat avec le cinéma Le Trèfle et l'association Ciné ma Différence propose depuis mars 2016, des séances adaptées aux personnes en situation de handicap.

Les séances ont lieu le 3ème samedi du mois à 15H30 hors juillet aout. Le son est moins fort, la lumière s'éteint progressivement et il n'y a pas de bandes annonces. Des bénévoles en gilet jaune accueillent et informent l'ensemble du public dès l'entrée du cinéma et sont présents dans la salle jusqu'à la sortie.

Les séances sont ouvertes à tout public avec ou sans handicap.

Le prix est de 4,50€ pour tout le monde.

L'APEH recherche des bénévoles pour renforcer son équipe :
9 rue des capucins 67120 Molsheim / Tél : 0611399374

ANNONCES

JARDINAGE

Particulier cherche terrain pour jardinage et plantation d'arbres, à louer, acheter ou contre échange d'une partie de la récolte.

tél: 06 11 95 29 52.

INFORMATIONS

OUVERTURE LIVRE SERVICE MAIRIE

La Commune vous invite à venir déposer vos livres - trop lus, coups de coeur, jamais ouverts - à la Mairie où ils seront mis à la disposition du public dans notre nouvel espace "livre service", situé à l'entrée.

N'hésitez pas à prendre de nouveaux livres en retour, ou à en feuilleter un en passant nous voir pour une démarche, un renseignement ou chercher un colis postal.

Un grand merci aux généreux lecteurs pour les nombreux livres déjà déposés!



RAPPEL DE LA SIGNIFICATION DE LA SIRENE EN CAS D'ALERTE METEO

La sirène sonne tous les premiers mercredi du mois à midi.

En cas d'alerte Orange: sirène 20 secondes; arrêt 20 secondes; sirène 20 secondes.

En cas d'alerte Rouge: sirène de 20 secondes; arrêt de 20 secondes; sirène de 20 secondes; arrêt de 20 secondes; sirène de 20 secondes.



INSCRIPTIONS ECOLE MATERNELLE RENTREE 2018

Les parents des enfants nés en 2015 sont invités à se présenter dans la classe des ps/ms le jeudi 19 avril 2018 entre 15h15 et 17h munis du carnet de santé à jour pour les vaccins obligatoires et du livret de famille.

Ces inscriptions concernent uniquement les enfants nés en 2015.

Merci de contacter l'école maternelle au 03 88 50 18 65 en cas d'impossibilité de vous rendre à la journée d'inscription.



Jeunes lycéens étrangers Allemands, Brésiliens, Mexicains cherchent une famille d'accueil

D'Allemagne, du Brésil, du Mexique ou d'ailleurs, de jeunes étrangers viennent en France grâce à l'association CEI-Centre Echanges Internationaux. Ils viennent passer une année scolaire, un semestre ou quelques mois au collège ou au lycée, pour apprendre le français et découvrir notre culture. Afin de compléter cette expérience, ils vivent en immersion dans une famille française pendant toute la durée du séjour. Le CEI aide ces jeunes dans leurs démarches et s'occupe de leur trouver un hébergement au sein de familles françaises bénévoles.

Lilian, jeune allemande, a 15 ans et souhaite venir en France pour 10 mois à partir de Septembre 2018. Elle adore la musique et pratique du violoncelle. Elle aime aussi faire du vélo et du cheval, danser, lire et se balader dans la nature. Elle rêve de trouver une famille chaleureuse, qui l'accueillerait les bras ouverts.

Alonso, jeune mexicain de 16, souhaite venir en France pour 10 mois. Il a de nombreux hobbies : jouer au golf et aux jeux vidéo, lire, cuisiner, et faire de la danse aérienne. Il aime notre culture et souhaite en découvrir davantage en vivant au sein d'une famille française.

Vitoria, jeune brésilienne de 15 ans, est passionnée par la culture française. Elle souhaite venir en France pour 6 mois à partir de Septembre 2018. Elle aime lire, danser, voyager, marcher, visiter des musées, cuisiner et écrire. Elle rêve de maîtriser la langue française

Ce séjour permet une réelle ouverture sur le monde de l'autre et constitue une expérience linguistique pour tous. « Pas besoin d'une grande maison, juste l'envie de faire partager ce que l'on vit chez soi ». A la ville comme à la campagne, les familles peuvent accueillir". Si l'expérience vous intéresse, appelez-nous !

[Renseignements :](#)

Monique RUCK – Bas-Rhin

Monique.ruck@gmail.com

03.88.86.11.64 / 06.37.92.73.52

Bureau Coordinateur CEI Saint-Malo

Vanessa Simon – 02.99.20.06.14

vanessa@cei4vents.com



GRANDE BOURSE

VETEMENTS ENFANTS, JOUETS, ET PUERICULTURE.

DIMANCHE 22 AVRIL 2018 de 8h à 13h

Dans la Salle des fêtes « LES TUILERIES» A STILL

Organisée par l'Association Still Animation

Renseignement : 06 71 05 75 86

Petite restauration

Mise en place des exposants : dimanche 22 avril 2018 à partir de 7h00

Attention nombre de places limitées

BULLETIN D'INSCRIPTION

.....
Talon réponse à retourner à l'adresse suivante :

A.S.A. 7 route de Flexbourg 67190 STILL

10 EUROS LA TABLE + 2 CHAISES

Nom Prénom

Adresse.....

Code Postal Ville

Tél.....Email.....

Nombre de table :.....x10 € =€

- Je joins le règlement à l'ordre de **l'A.S.A(Association Still Animation)**,
Ou en espèce

Date :

Signature



Secteur Vallée de la Bruche

**Les 28 et 29 avril 2018
De Saales à Mutzig
6^{ème} Edition**

Appel à bénévoles



L'association « **Une Rose un Espoir – Secteur Vallée de la Bruche** » organise les 28 et 29 avril 2018, la 6^{ème} édition de sa grande collecte de dons au profit de la ligue contre le cancer du Bas Rhin.

Autour d'une idée simple, sympathique et généreuse, les motards sillonneront vos villages, animés par un grand élan de solidarité et l'énergie du cœur, une rose à la main contre un don de 2€ ou plus.

**Une équipe très mobilisée,
des partenaires, des entreprises et des commerçants,
Mais pour réussir cette belle fête**

Nous avons besoin de tous !

**Le vendredi 27 avril et le samedi 28 avril
Si vous voulez participer vous êtes les bienvenus.. !!**

Contact : Patrice BANDE - Tél : 06 80 34 22 99

mail : roses.valleedelabruche@yahoo.fr

RESTAURANT LES TUILERIES

MARS 2018

Dimanche 25 mars 2018 à midi

Rosbif de cheval
15,90 €



AVRIL 2018



Dimanche 1^{er} avril 2018 à midi

Menu de Pâques
à découvrir prochainement

Dimanche 22 avril 2018 à midi

Couscous maison
15,90 €



Pensez à réserver, les places sont limitées

☎ 03.88.97.74.49

80 GRAND'RUE - 67190 STILL

www.trimstill.com

**COUPE GRAND EST
CONTRE LA MONTRE PAR EQUIPE**

08

AVRIL

DUATHLON

TRIM'S STILL 2018



PROGRAMME DE LA JOURNÉE

- 9h00 Course S Femmes
 - 9h05 Course S Hommes + Relais
 - 9h20 Course XS Femmes + Handisport
 - 9h25 Course XS Hommes + Relais
 - 11h55 Départ Dukids 1
 - 12h15 Départ Dukids 2
 - 14h30 Course Contre La Montre par équipe
- Nombreux cadeaux coureurs



Soutien l'association
Adèle de Glaubitz



Inscriptions en ligne sur
www.le-sportif.com



INFORMATIONS CIRCULATION ET STATIONNEMENT TRIM'STILL 7 ET 8 AVRIL 2018



Triathlon Molsheim Vallée de la Bruche
Site : www.trimoval.com / www.trimstill.com
E-Mail : trimoval.molsheim@gmail.com



AVIS AUX RIVERAINS DE STILL

Le dimanche 8 avril aura lieu la 10ème édition du Duathlon Trim'Still.

Nous proposerons aux athlètes 5 épreuves qui emprunteront les rues de votre village.

Duathlon XS et S : de 8H45 à 11H00

- Les rues fermées à la circulation : Rue des Tuileries- Route de Flexbourg- Grand Rue jusqu'à Rue des écoles- Rue du Calvaire- Rue des écoles- Rue de la Liberté- Rue de l'évêque Lichtenberg vers la Grand Rue.

Duathlon Dukids1 et 2 : de 11H45 à 12H50

- Les rues fermées à la circulation : Rue des Tuileries-Route de Flexbourg- Grand Rue jusqu'à la Mairie.

Duathlon Contre La Montre par équipes : de 14H15 à 16H30

- Les rues fermées à la circulation : Rue des Tuileries, Route de Flexbourg, la Grand Rue, rue des écoles, rue du calvaire, rue des Vignes.

Les horaires indiqués sont donnés à titre indicatif. En effet, des faits de course peuvent nous amener à bloquer les parcours quelques minutes supplémentaires.

Pour la sécurité des participants, les routes empruntées seront fermées à toute circulation par décision communale et préfectorale.

Nous vous invitons à ne circuler durant les plages horaires mentionnées qu'en CAS D'URGENCE. Des déviations seront également mises en place en collaboration avec votre Mairie, afin de limiter temporairement l'accès à votre commune pour des raisons évidentes de sécurité. Des bénévoles seront présents à chaque intersection afin de sécuriser le passage des concurrents.

Nous espérons que vous serez nombreux à encourager les athlètes lors de leurs passages dans votre commune et vous remercions de votre compréhension pour la gêne occasionnée à l'occasion du passage des différentes courses.

RAPPEL : Le stationnement est interdit sur l'ensemble de la place des Tuileries à tout véhicule du samedi 7 avril 2018 à 0H00 jusqu'au dimanche 8 avril 2018 à 24H00.

INFORMATIONS CIRCULATION ET STATIONNEMENT TRIM'STILL 7 ET 8 AVRIL 2018

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN

COMMUNE DE STILL



ARRETE MUNICIPAL INTERDICTION DE CIRCULATION ET DE STATIONNEMENT

Le Maire de STILL ,

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Régions, des Départements et des Communes notamment l'article 25,

VU le code général des Collectivités Territoriales,

VU les articles L 131-2-3-4-13 du Code des Communes,

VU le code de la route

VU la demande du comité d'organisation du club de Triathlon Molsheim Vallée de la Bruche (TRIMOVAL) pour le dimanche 8 avril 2018 pendant lequel aura lieu le Duathlon Trim'Still.

CONSIDERANT qu'il convient d'assurer la sécurité des intervenants et des usagers de la route lors du passage des courses dans les rues,

ARRETE

Article 1 : Le stationnement est interdit sur l'ensemble de la place des Tuileries à tout véhicule du samedi 7 avril 2018 à 00 H 00 au dimanche 8 avril 2018 à 24 H.

Article 2 :

Pendant le déroulement des épreuves, la circulation est interdite :

Duathlon XS et S : de 8H45 à 11H00

- Les rues fermées à la circulation : Rue des Tuileries- Route de Flexbourg- Grand Rue jusqu'à Rue des écoles- Rue du Calvaire- Rue des écoles- Rue de la Liberté- Rue de l'évêque Lichtenberg vers la Grand Rue.

Duathlon Dukids1 et 2 : de 11H45 à 12H50

- Les rues fermées à la circulation : Rue des Tuileries-Route de Flexbourg- Grand Rue jusqu'à la Mairie.

Duathlon Contre La Montre par équipes : de 14H15 à 16H30

- Les rues fermées à la circulation : Rue des Tuileries, Route de Flexbourg, la Grand Rue, rue des écoles, rue du calvaire, rue des Vignes.

En dehors de ces créneaux, la circulation est autorisée.

Article 3 : La signalisation correspondante aux dispositions du présent arrêté sera mise en place et gérée par le Comité d'organisation, le club de Triathlon Molsheim Vallée de la Bruche et la commune de Still.

Article 4 : Les contrevenants aux dispositions du présent arrêté seront poursuivis conformément aux règlements et lois en vigueur.

Article 5 : Transmis à :

- Monsieur le Chef de l'UTE centre de WASSELONNE,
- Monsieur le Commandant du Groupement de Gendarmerie du Bas-Rhin,
- Monsieur le Sous-Préfet de Molsheim,
- Le Comité d'organisation,
- Affiché en mairie,
- Classé en mairie.

Fait à STILL, le 24 janvier 2018

Le Maire,
Laurent Hochart

36, Grand rue - 67190 Still
Tél. 03 88 50 00 33 - Fax 03 88 50 15 22
accueil@mairiedestill.fr - www.still-info.fr

DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL

Adoption de décisions modificatives

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 1612-11,

VU la délibération du 11 avril 2017 approuvant le budget primitif de l'exercice 2017,

CONSIDERANT que des écritures sont à effectuer,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

BUDGET COMMUNE

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses

6574	Subvention Coopérative de l'école Robert Schuman	+ 570,00 €
022	Dépenses imprévues	- 570,00 €

Convention de partenariat au titre du PIG Rénov'Habitat 67 et de la Valorisation du Patrimoine Alsacien – Territoire du SCOT de la Bruche

Pour la préservation et la valorisation du patrimoine bâti, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de reconduire la convention de partenariat au titre du PIG Rénov'Habitat 67 et de la Valorisation du Patrimoine Alsacien – Territoire du SCOT de la Bruche entre la Commune et le Département du Bas-Rhin.

Cette subvention pourra être accordée selon des critères définis.

Elle sera applicable à réception de la convention.

Les aides seront définies de la façon suivante :

	Aide de la Commune	Aide du Département
Nature des travaux		
Les peintures	2,30 € / m ²	2,30 € / m ²
Crépissage et couverture	3,10 € / m ²	3,10 € / m ²
Fenêtres	38,50 € par unité	38,50 € par unité
Paire de volets	38,50 € par paire	38,50 € par paire
Porte extérieure	77,00 € par unité	77,00 € par unité
Réfection de tous les éléments en pierre de taille	15 % du coût H.T. de réfection	15 % du coût H.T. de réfection

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- approuve la convention figurant en annexe
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion

Il revient aux stillois susceptibles de réaliser des travaux de s'informer en mairie afin de constituer leur dossier et de bénéficier de la subvention.

DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL

Le projet est conditionné au financement suivant :

DTER 30 % HT	300 000.00
Département	150 000.00
CAF	150 000.00
Emprunt	350 000.00
Emprunt relais TVA	150 000.00
Autofinancement	100 000.00

A ce stade, le conseil municipal a délibéré sur la base d'un budget théorique selon une évaluation du CAUE (Conseil en Architecture et Urbanisme du Bas-Rhin). Cette délibération avait pour objectif de permettre une demande de subvention auprès de la CAF 67 afin de vérifier la possibilité d'un financement. Le projet n'est pas arrêté, il fera l'objet d'un travail en commission en lien avec la DDCS et d'une consultation de parents et de représentants de l'association Colégramme.

Exploitation de la fourrière animale : contrat concernant les animaux.

La Société d'assistance pour le contrôle des populations animales nous a adressé un contrat global répondant à toutes les obligations réglementaires en matière de divagation animale.

Les prestations sont les suivantes :

- la capture et la prise en charge des animaux divagants
- la capture, la prise en charge et l'enlèvement en urgence des animaux dangereux
- la prise en charge des animaux blessés et le transport vers une clinique vétérinaire partenaire
- le ramassage des animaux décédés dont le poids n'excède pas 40 kg et leur évacuation via l'équarisseur adjudicataire
- la gestion du Centre animalier
- le reporting en temps réel de l'activité de la fourrière avec un accès direct sur notre logiciel métier.

Le tarif annuel par habitant est fixé comme suit : 0.92 € HT par an et par habitant

Il est proposé au Conseil Municipal, d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec le Groupe SACPA, centre animalier de rattachement de Strasbourg, le contrat d'accueil des animaux errants, prenant effet au 25 novembre 2017 pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer avec le Groupe SACPA, centre animalier de rattachement de Strasbourg, le contrat d'accueil des animaux errants annexé,

ACCEPTE que ce contrat soit effectif au 25 novembre 2017.

DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire de signer toutes pièces nécessaires à la bonne mise en place

Subvention à la Musique Municipale pour l'acquisition d'un baryton

Le Conseil Municipal décide d'allouer la somme de 1 000 € à la musique municipale pour l'acquisition d'un baryton d'un montant de 2 000 €.

L'instrument proposé par l'association est un instrument d'occasion en parfait état.

Adoption de décisions modificatives

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 1612-11,

VU la délibération du 11 avril 2017 approuvant le budget primitif de l'exercice 2017,

CONSIDERANT que des écritures sont à effectuer,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

BUDGET COMMUNE

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses

6574	Subvention à la Musique Municipale	+ 1 000,00 €
022	Dépenses imprévues	- 1 000,00 €

DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL

Adoption de décisions modificatives

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 1612-11,

VU la délibération du 11 avril 2017 approuvant le budget primitif de l'exercice 2017,

CONSIDERANT que des écritures sont à effectuer,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

BUDGET COMMUNE

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses	6411	Personnel titulaire	+ 38 000.00
Dépenses	6451	Urssaf	+ 10 000.00
Dépenses	022	Dépenses imprévues	- 2 000.00
Recettes	6419	Remboursement rémunérations de personnel	+ 46 000.00
Dépenses	022	Dépenses imprévues	- 1 600.00
Dépenses	657362	Subvention CCAS	+ 1 600.00
Dépenses	022	Dépenses imprévues	- 4 000.00
Dépenses	6574	Subvention Still 1930 Football	+ 4 000.00

BUDGET CCAS

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses	6562	Autres charges de gestion	+ 1 600.00
Recettes	7474	Subventions communes	+ 1 600.00

Indemnités au receveur municipal

Vu l'article 97 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits relatifs aux droits et libertés des communes, des départements et des régions.

Vu le décret n° 82-979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat.

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires.

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveur des communes et établissements publics locaux.

Vu le changement de comptable à compter du 1^{er} janvier 2017, conformément à l'article 3 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983.

Le Conseil Municipal

Décide

- De demander le concours du receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983.
- D'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an.
- Que cette indemnité soit calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à Madame Michèle Clochette, receveur municipal.
- De lui accorder également l'indemnité de confection des documents budgétaires pour un montant de 45.73 euros.

Ravalement de façades d'immeubles anciens

Vu les délibérations du 18 octobre 1996 et 25 janvier 2002,

Vu les demandes de subvention de ravalement d'immeubles anciens :

DECIDE d'allouer les sommes suivantes :

- BARTHEL Rose-Marie pour un montant de 242.91 €
- FISCHER Marie-Antoinette pour un montant de 368.00 €

DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL

Enquête publique préalable à l'aliénation d'un chemin rural après enquête

Par délibération n° 212 en date du 14 mars 2017, le Conseil Municipal décidait de procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation d'un chemin rural en section 5 jouxtant la route de Flexbourg en vue de la création d'un projet immobilier.

L'enquête publique s'est déroulée du 31 octobre 2017 au 14 novembre 2017 inclus.

Le commissaire-enquêteur a émis un avis favorable.

Dans ces conditions, le Conseil Municipal

DECIDE de déclasser le chemin public dans le domaine privé de la commune.

FIXE le prix de vente dudit chemin pour une superficie de 224 m2 au prix de 20 000 euros à SARL Philippe MURA.

DIT que l'ensemble des frais concernant cette rétrocession sera à la charge de l'acquéreur.

DIT que le futur chemin d'une superficie de 49 m2 sera rétrocédé à la commune à l'euro symbolique.

DONNE tout pouvoir à Monsieur le Maire à signer les documents afférents à ce dossier.

Cet aménagement, entièrement à la charge des propriétaires, permettra de constituer 3 lots en terrain déjà constructible afin de permettre à l'avenir la construction de 3 maisons individuelles.

Recensement de la population en 2018

Entre le 18 janvier 2018 et le 17 février 2018, les habitants de STILL seront recensés. Il y a lieu de créer 4 postes d'agent recenseur et de fixer les modalités de rémunération.

Le Conseil Municipal décide :

- La création de 4 postes d'agent recenseur non titulaire à partir du 9 janvier 2018 (date de la première réunion de formation) au 17 février 2018 inclus.
- De fixer la rémunération de ces agents comme suit :
 - 1,50 euro brut par fiche d'habitant
 - 1,00 euro brut par fiche de logement
 - 100 euros brut pour les deux demi-journées de formation

Monsieur le Maire est autorisé à signer l'arrêté des agents sur ces bases. Les crédits nécessaires et la dotation de l'Etat seront prévus.

Signature de la convention de partenariat avec le Pays Bruche Mossig Piémont pour la valorisation des certificats d'économies d'énergie de notre commune.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

VU :

- le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- le Code de l'Energie ;
- la loi n°2005-781 du 13 juillet 2005 modifiée de programme fixant les orientations de la politique énergétique ;
- la loi n°2009-967 du 3 août 2009 modifiée de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement
- la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (dite Grenelle II) ;
- le décret n°2010-1663 du 29 décembre 2010 modifié relatif aux obligations d'économie d'énergie dans le cadre du dispositif des certificats d'économie d'énergie ;
- le décret n° 2010-1664 du 29 décembre 2010 modifié relatif aux certificats d'économie d'énergie ;
- la convention de partenariat, avec le Pays Bruche Mossig Piémont, intitulée « convention de partenariat - valorisation des certificats d'économies d'énergie (CEE) des communes du Pays » annexée à cette présente délibération

CONSIDERANT :

- la volonté de la commune de s'engager dans une politique globale de maîtrise de la demande en énergie dans ses bâtiments et installations techniques, notamment l'éclairage public ;
- l'utilité du mécanisme des certificats d'économies d'énergie (CEE) pour favoriser l'efficacité énergétique ;
- l'intérêt pour la collectivité de signer cette convention avec le Pays afin d'obtenir la meilleure valorisation de ces certificats d'économies d'énergie ;
- le dispositif élaboré par le Pays pour mutualiser la valorisation des certificats d'économies d'énergie des communes ;

APRES EN AVOIR DELIBERE,

APPROUVE la convention entre le Pays Bruche Mossig Piémont et la commune pour la collecte et la valorisation des certificats d'économies d'énergie issus d'opérations réalisées sur son patrimoine ;

- AUTORISE le Maire à signer ladite convention de partenariat proposée par le Pays Bruche Mossig Piémont pour la valorisation des certificats d'économies d'énergie des communes du Pays jusqu'à la fin de la 4^e période de valorisation des CEE, soit le 31 décembre 2020 ;
- AUTORISE ainsi la commune à confier au Pays le mandat pour :
 - o procéder au dépôt des dossiers de demande de CEE auprès du Pôle National des CEE, et à la revente des CEE auprès d'obligés, directement ou par le biais d'un prestataire ;
 - o signer, dans le cadre du dispositif des CEE, des accords avec des Obligés permettant la valorisation de travaux d'économie d'énergie à venir et justifiant du rôle actif, incitatif et antérieur de l'Obligé
- AUTORISE ainsi le transfert au Pays Bruche Mossig Piémont des Certificats d'Economie d'Energie liés aux travaux effectués par la commune pour réaliser des économies d'énergie sur son patrimoine, ce transfert étant effectué à des fins de valorisation de ces CEE ;
- PREND ACTE que les opérations confiées au Pays Bruche Mossig Piémont ne pourront être valorisées par le Pays que dans la mesure où les justificatifs de réalisation seront produits et transmis par la commune en bonne et due forme et dans les délais impartis ;
- AUTORISE le Maire à signer les attestations requises pour chacune des opérations éligibles, ainsi qu'à transmettre tous documents utiles au Pays Bruche Mossig Piémont qui se chargera de déposer les dossiers de demande de certificats en vue de les valoriser financièrement au bénéfice de la commune.

Ce partenariat permettra de disposer des budgets nécessaires au remplacement d'une partie de notre éclairage public par des dispositifs LED, qui permettront d'importantes économies d'énergies à partir de 2018.

DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL

Ravalement de façades d'immeubles anciens

Vu les délibérations du 18 octobre 1996 et 25 janvier 2002,

Vu les demandes de subvention de ravalement d'immeubles anciens :

DECIDE d'allouer les sommes suivantes :

- DOUCHAIN Damien pour un montant de 323.10 €

Autorisation pour le dépôt d'une déclaration préalable de travaux

Vu le projet de remplacement de fenêtres – portes et volets de l'école maternelle, le Conseil Municipal donne l'autorisation à Monsieur le Maire de déposer une déclaration préalable de travaux.

Demande de subvention DETR pour les travaux de rénovation et isolation de l'école maternelle

Monsieur le Maire présente le projet de remplacement d'une partie des fenêtres et portes de l'école maternelle et d'isolation des combles.

pour un montant de 26 105.02 € HT, soit 31 326.02 € TTC et son plan de financement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- adopte le projet
- décide de prévoir les travaux en 2018.
- montant éligible à la DETR s'élève à 7 831.00 €
- demande à Monsieur le Maire de faire les démarches nécessaires aux demandes de subventions DETR et autres
- autorise Monsieur le Maire à faire toutes les démarches nécessaires et à signer les documents afférents à ces travaux (marchés, permis de construire et autres).

Le projet est conditionné au financement suivant :

DETR 30 % HT

Autofinancement 70 % dans une démarche de rénovation énergétique visant le confort des enfants et la réduction des coûts de chauffage.

Vente du tracto-pelle

Considérant l'état du tracto-pelle municipal et les contraintes d'utilisation, ainsi que la transmission en 2012 de la compétence à la Communauté de communes de Molsheim,

Le Conseil Municipal décide de vendre pour pièces le tracto-pelle marque JCB.

Cf. p.4

Convention pour la délégation partielle du service public de déneigement pour la période hivernale

Le Conseil Municipal décide de confier la délégation partielle du service public de déneigement de la voirie communale pour la période hivernale à la société « Les 4 saisons » 64a rue de la Liberté à Still, représentée par Monsieur Stéphane Lacondémine, agissant en qualité de gérant.

Cette délégation est régie par une convention signée entre la commune et la Société « Les 4 Saisons ».

Le Conseil Municipal décide d'accepter la convention et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Cette décision n'a pas d'impact budgétaire car le service délégué aura le même coût que celui réalisé jusque là par des agents communaux en heures supplémentaires d'astreintes.

DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL

Contrat de prestation de services de nettoyage de locaux communaux

Après consultation des offres, le Conseil Municipal décide de confier les travaux de nettoyage de la mairie à la Société KG SERVICES. Ces travaux de nettoyage seront régis par une convention signée entre la commune et l'entreprise KG SERVICES, représenté par Monsieur Geoffrey KIENZT domicilié à OBERNAI.

Le Conseil Municipal décide d'accepter la convention et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Information sur la demande de subvention d'investissement pour la création de nouveaux locaux pour l'accueil de loisirs de Still

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Conseil de la Caisse d'Allocation familiale du Bas-Rhin a confirmé l'attribution de subvention de 135 000 euros à la commune de Still si un projet de construction de locaux pour l'accueil de loisirs était confirmé. Les études de faisabilité conduites par le CAUE du Bas-Rhin alimenteront le travail des élus en commission pour un dépôt éventuel de permis de construire au 2ème semestre 2018 permettant de solliciter des subventions complémentaires notamment auprès de l'état (DETR) et des collectivités territoriales.

L'étude du projet se poursuit donc sous réserve d'une subvention de l'Etat qui ne pourra être confirmée que suite au dépôt d'un permis de construire. Cette étape est programmée pour le 2è semestre 2018. Les travaux seraient ainsi réalisés en 2019 pour une ouverture en 2020. Dans l'intervalle l'ALSH poursuivrait son activité dans la salle polyvalente des tuileries.

Fixation des tarifs des encarts publicitaires dans le Still Info +

Afin d'alléger les frais de confection du Still Info + (une à deux parutions par an) nous proposons d'ouvrir à la vente des espaces publicitaires selon la grille tarifaire suivante :

FORMAT	Tarif TTC
1/2 page	300,00 €
1/4 page	150,00 €
1/8 page	100,00 €

Ces tarifs s'appliquent pour une parution unique, pour une deuxième parution, les annonceurs bénéficieront d'un tarif réduit de 20%.

La Commune se réserve le droit d'accepter ou de refuser tout projet de publicité sans avoir à se justifier.